33e PRIX INTERNATIONAL DU JEUNE ÉCRIVAIN DE LANGUE FRANÇAISE

Association Prix du Jeune Écrivain

Etablissement reconnu d'utilité publique

Sous le haut patronage de la Secrétaire Générale de la Francophonie, des Ministères français des Affaires Étrangères et de la Francophonie, de l'Éducation Nationale.

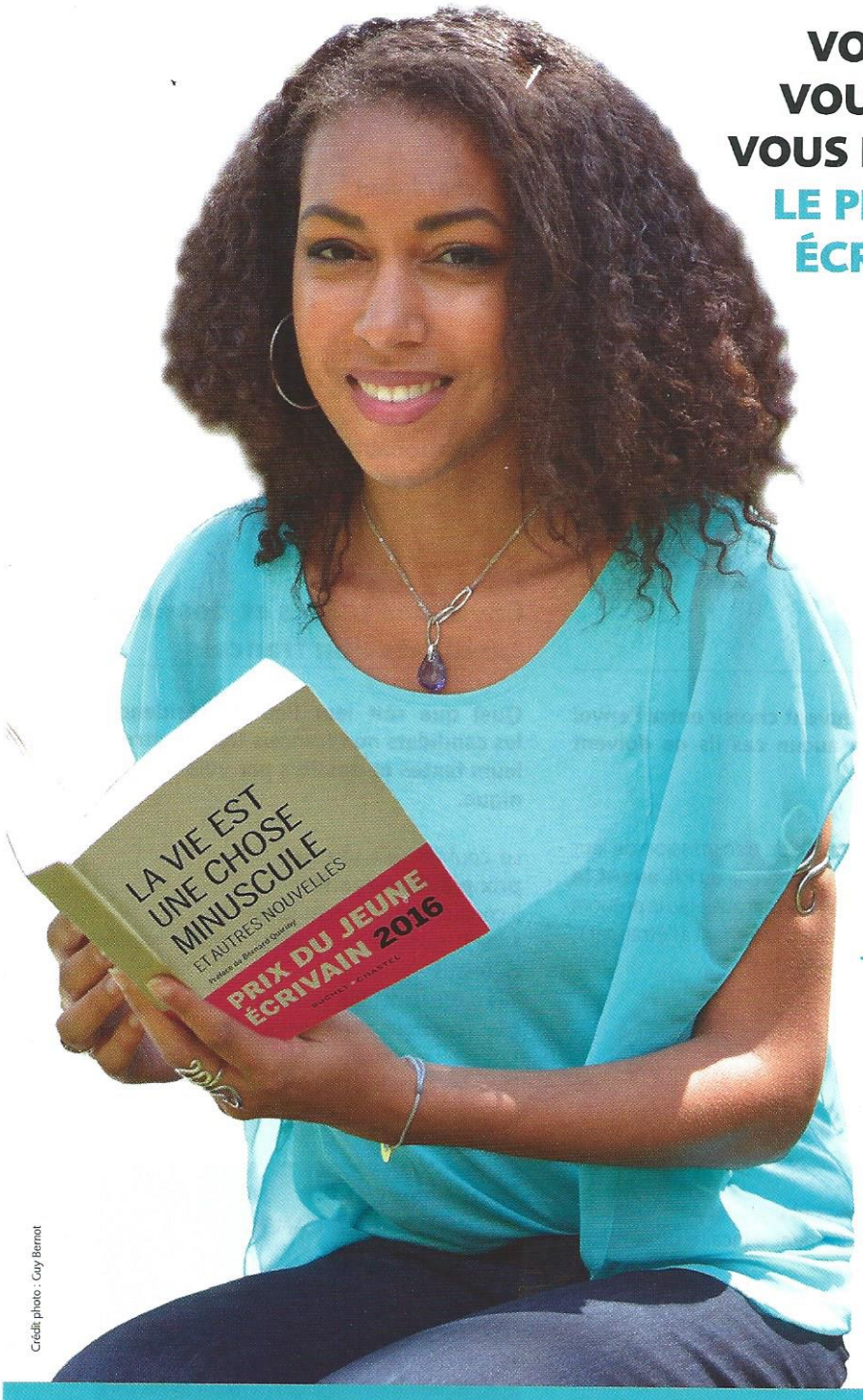

Crédit photo : Guy Bernot

VOUS AVEZ ENTRE 15 ET 27 ANS, VOUS AVEZ LA PASSION D'ÉCRIRE, VOUS RÊVEZ D'ÊTRE LUS ET PUBLIÉS, LE PRIX INTERNATIONAL DU JEUNE ÉCRIVAIN DE LANGUE FRANÇAISE VOUS EST DESTINÉ...

ENVOYEZ-NOUS VOS TEXTES

Œuvres d'imagination inédites, en prose (nouvelles, contes, récits), écrites en langue française.

DATES LIMITES

Avant le 3 avril 2017 : candidats français
Avant le 3 mars 2017 : autres candidats

QUI PEUT PARTICIPER ?

Les candidats devront être nés entre le 1er janvier 1990 et le 31 décembre 2001. Les anciens lauréats, à l'exception des premiers prix, peuvent être à nouveau candidats s'ils remplissent les conditions d'âge.

LE JURY

Alain Absire, Ingrid Astier, Christiane Baroche, Georges-Olivier Châteaureynaud, Mercedes Deambrosis, Ananda Devi, Dominique Fabre, Frédéric Ferney, Sylvie Germain, Hédi Kaddour, Sorour Kasmaï, Michel Lambert, Carole Martinez, Bernard Quiriny, Samy Tchak, Minh Tran Huy.

LES PRIX

Edition des nouvelles primées (Buchet-Chastel) - Invitations en France - Voyages - Lots de livres - Ateliers d'Ecriture - Prix DGLFLF, LE ROBERT, TV5MONDE, OFQJ, AEFE.

Consultez le site www.pjef.net et lisez la page Conseils aux jeunes écrivains avant d'adresser vos nouvelles.

PRIX DU JEUNE ÉCRIVAIN : 18 rue de Louge - BP 40055 - 31602 Muret Cedex - France

Renseignements : Depuis la France - 05 61 56 84 85 - ls.pje@orange.fr • Depuis l'étranger - 33 5 62 23 20 99 - prix.pjef@orange.fr

www.pjef.net

Avec le soutien de

RÈGLEMENT DU 33e PRIX INTERNATIONAL DU JEUNE ÉCRIVAIN DE LANGUE FRANÇAISE

Les textes proposés n'auront antérieurement fait l'objet d'aucune publication assortie d'un contrat d'édition. Ils n'auront pas non plus été soumis au PJE une année précédente, ni primés antérieurement par un autre jury. Chaque participant garantit l'originalité du texte dont il est l'auteur. Tout emprunt à des textes déjà publiés, y compris dans des journaux ou des magazines, ou diffusés sur Internet, devra être expressément signalé. Les décisions du Jury sont sans appel.

PRESENTATION DES TEXTES

Chaque candidat peut adresser au maximum deux textes différents.
Chaque texte comportera 5 pages **pleines** minimum, 15 au maximum.
Il sera composé en Times New Roman, corps 12, interligne 1,5, marges de 2.5 cm (haut/bas/gauche/droite).
Les pages seront numérotées. Un titre est indispensable.
Pour en respecter l'anonymat, le texte ne doit porter ni le nom de l'auteur, ni sa signature, ni illustration, ni aucun autre signe distinctif.
Les textes non conformes au règlement seront refusés. Les tapuscrits ne seront pas retournés.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Quel que soit leur mode de transmission, les textes devront être accompagnés :
. de la photocopie d'une pièce d'identité faisant apparaître lisiblement la **date de naissance** et la **nationalité** du candidat,
. de quelques renseignements sur l'auteur : statut (lycéen, étudiant, salarié, etc.), numéro de téléphone (fixe et/ou portable), adresse postale et adresse électronique.
Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

Envoi des textes et dossiers candidats français

Quel que soit leur lieu de résidence, les candidats français peuvent choisir entre l'envoi postal et la transmission électronique de leurs textes. En aucun cas ils ne doivent cumuler les deux.

FRAIS D'INSCRIPTION DES CANDIDATS FRANÇAIS
Les candidats français (quels que soient leur lieu de résidence et le mode de transmission de leur texte) doivent s'acquitter de frais d'inscription de **20 €**. Ces frais doivent parvenir au PJE **avant le 3 avril 2017** : soit par chèque, libellé à l'ordre du Prix du Jeune Ecrivain, portant au verso le prénom et le nom du candidat, soit par virement bancaire (obligatoire pour les Français résidant à l'étranger) : s'ils en font la demande au moment de leur candidature, un RIB leur sera envoyé.

DOSSIER DE CANDIDATURE
Transmission électronique :
Le courriel sera adressé à **ls.pje@orange.fr**
Il comportera en pièces jointes :
- le(s) texte(s) présenté(s) comme stipulé ci-dessus
- la pièce d'identité scannée
- les renseignements personnels

Les candidats français qui auront choisi ce mode de transmission devront envoyer parallèlement, par la poste, leur chèque d'inscription de 20 € ou procéder à un virement bancaire de la même somme.
Leur candidature ne sera prise en compte qu'à la réception de ce pli.

Ou bien envoi postal :
Il sera adressé à
Prix du Jeune Ecrivain
BP 40055 - 31602 Muret Cedex

Il regroupera dans un seul envoi :
- le(s) texte(s) imprimé(s) en trois exemplaires, les feuilles étant numérotées et agrafées (ni trombone, ni reliure).
- les autres pièces du dossier : photocopie de la carte d'identité, renseignements personnels, chèque d'inscription de 20 € (excepté si le candidat choisit le virement bancaire).

Envoi des textes et dossiers candidats non francais

Quel que soit leur lieu de résidence, les candidats non français transmettront leurs textes et dossiers par voie électronique.

Le courriel sera adressé à :
prix.pjef@orange.fr
Il comportera en pièces jointes :
- le(s) texte(s) présenté(s) comme stipulé ci-dessus
- la pièce d'identité scannée
- les renseignements personnels

Pour les candidats non français l'inscription est gratuite.

IMPORTANT :
POUR TOUS LES CANDIDATS

Chaque candidat recevra un accusé de réception avec son numéro personnel d'enregistrement dans un délai maximum de six semaines.
Chaque candidat recevra avant la fin de l'année une fiche de lecture (la spécificité du Prix du Jeune Écrivain) pour chaque texte envoyé. Ainsi qu'un exemplaire d'un recueil des textes primés l'une des années antérieures.

Association Prix du Jeune Écrivain
Etablissement reconnu d'utilité publique